



Seuls les dossiers complets seront traités par le service.  
Tout dépôt de demande d'aide ne garantit pas l'éligibilité au dispositif.

<b>LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES</b> <b>En formation au SEFI</b>	 <b>Dépôt du dossier</b> <b>du 8 au 19 mars 2021</b>
Bénéficiaire d'allocation(s) particulière(s) (indemnités de gardiennage, distinctions honorifiques, handicapés...) : OUI NON Si oui : fournir un justificatif de l'allocation particulière.	1. Mettre le dossier dans une enveloppe;
Copie recto/verso d'une pièce d'identité valable. <i>passport et/ou carte nationale d'identité</i>	2. Noter le nom, prénom et le numéro de téléphone sur l'enveloppe;
Copie de la carte CPS.	3. Déposer à la Direction des transports terrestres au
Relevé d'information des revenus familiaux. <i>validité de -3 mois et couvrant sur période d'1 an</i>	Bâtiment A.
Contrat d'apprentissage / convention de la mesure	<u>Horaires d'ouvertures</u> :
Attestation de l'organisme de formation <i>validité de -3mois</i>	Du lundi au jeudi de 07h30 à 14h30 Le vendredi de 07h30 à 13h30